

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE II

CABINET DU RECTEUR



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE II

Rector's Office

Lettre Circulaire n°20/ 192 CAB.R/UYII du 29 MAY 2020 Portant modalités pratiques de reprise des activités académiques en présentiel et de vie dans les campus de l'Université de Yaoundé II du 1^{er} juin au 31 août 2020 dans le contexte de la pandémie de la COVID.19

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ II

A MESDAMES/MESSIEURS :

- Les Vice-Recteurs ;
- La Secrétaire Générale ;
- La Conseiller Technique ;
- Les Directeurs des services centraux et des centres spécialisés ;
- Les Chefs d'Etablissements ;
- Les Chefs de division, Chefs de service, Chefs de bureaux, cadres administratif et autres personnels ;
- Les enseignantes et enseignants ;
- Les étudiantes et étudiants

En exécution des mesures des pouvoirs publics prescrites dans le cadre de l'implémentation de la « **Stratégie Gouvernementale de Riposte face à la pandémie Coronavirus (COVID.19)** » notamment celle relative à la reprise des cours en présentiel le 1^{er} juin 2020,

J'ai mis sur pied un comité dénommé Comité du Plan de reprise des activités académiques en présentiel à l'Université de Yaoundé II par Décision n°2020/170/UYII/VREPDTIC/VRRCREM/VRCIE/SG/DAAC du 04 mai 2020. Le mandat dudit Comité est de permettre une reprise en présentiel des activités académiques dans le strict respect des gestes barrières, de la rupture de la chaîne de contamination et de la prévention de la propagation de la pandémie dans les campus universitaires.

Les travaux de l'unité de coordination du Comité prescrivent les modalités pratiques de reprise des activités académiques en présentiel et de vie dans les campus de l'Université de Yaoundé II du 1^{er} juin au 31 août 2020 dans le contexte de la pandémie de la COVID.19, suivantes :

Programmation des enseignements, des travaux dirigés et des travaux pratiques



- La programmation des enseignements, des travaux dirigés et des travaux pratiques se fera selon le principe de la rotation des effectifs sur les différents campus de l'Université de Yaoundé II afin de respecter scrupuleusement la mesure de distanciation physique.
- Dans les deux établissements facultaires (FSJP et FSEG) et dans les campus annexes de Bertoua et d'Ebolowa, les enseignements, les travaux dirigés et les travaux pratiques seront programmés par période. La première période de programmation allant du 1^{er} juin au 20 juin 2020 concerne exclusivement les troisièmes années de Licence (L3), le cycle complet de Master (M1 et M2) et le cycle complet de Doctorat (D1, D2 et D3). La première année de licence (L1) et la deuxième année de licence (L2) ainsi que le cycle de Capacité seront concernés par la deuxième période de programmation selon les plannings qui leur seront arrêtés par les Chefs d'Etablissement.
- Dans les Grandes Ecoles (ESSTIC, IRIC et IFORD), la programmation des enseignements, des travaux dirigés et des travaux pratiques se fera en période unique de programmation déterminée dès le 1^{er} juin 2020 selon les plannings arrêtés par les Chefs d'Etablissements.

Programmation des activités académiques d'examens, de soutenance de mémoire et thèse

- La programmation des activités académiques d'examens, de soutenance de mémoire et thèse sera nécessairement soumise à l'approbation préalable du Recteur en raison de la contrainte liée à la prise en compte des mesures barrières.

Les cours en ligne et le téléenseignement

- L'unité de mise en ligne des cours et du télé enseignement devra poursuivre et intensifier ses activités nonobstant la reprise en présentiel.

Accès dans les campus de l'Université de Yaoundé II

- L'accès dans les campus de l'Université de Yaoundé II à toute personne, quelle qu'elle soit, est conditionné au port obligatoire du masque ;
- L'accès dans les campus de l'Université de Yaoundé II à tout véhicule est conditionné par le port obligatoire du masque par tout occupant du véhicule et par la présentation du « laisser-passé UYII » ou toute autorisation spéciale délivrée par l'autorité compétente ;

Accès dans les bâtiments administratifs de l'Université de Yaoundé II

- Tout responsable, personnel, usager ou autre, quel qu'il soit, ne peut accéder dans un bâtiment administratif que s'il s'est normalement lavé les mains au point de lavage installé à cet effet, ou bien s'est fait désinfecter les mains avec



un gel hydro alcoolique, porte normalement son masque et subit une prise de température par les agents de l'unité de thermo flash et de veille sanitaire, installés à l'entrée du bâtiment.

Accès et occupation des places assises dans les amphithéâtres, salles de cours et/ou de travaux dirigés

- Tout enseignant, tout étudiant et personnel administratif ou d'appui ne peut accéder dans ces espaces que s'il s'est normalement lavé les mains au point de lavage installé à cet effet, ou bien s'est fait désinfecter les mains avec un gel hydro alcoolique, porte normalement son masque et subit une prise de température par les agents de l'unité de thermo flash et de veille sanitaire, installés à l'entrée du bâtiment.
- Les places assises dans ces espaces sont strictement déterminées par un numéro de table affecté à l'étudiant, chaque numéro correspondant à une place assise. Chaque étudiant est tenu de s'asseoir devant le numéro qui lui est affecté pendant toute la durée de l'enseignement programmé. Tout changement de place est strictement interdit. Les numéros affectés aux étudiants en indication des places assises sont consultables en ligne sur le site de l'Université de Yaoundé II ou par voie d'affichage. Les Chefs d'Etablissements s'assurent de l'effectivité de cette modalité avant le 1^{er} juin 2020.
- Les places disponibles dans ces espaces sont déterminées et limitées dans le strict respect de la mesure de distanciation physique.

Accès aux bibliothèques et salles de lecture

- Tout enseignant, étudiant, personnel administratif ou d'appui ne peut accéder dans ces espaces que s'il s'est normalement lavé les mains au point de lavage installé à cet effet, ou bien s'est fait désinfecter les mains avec un gel hydro alcoolique, porte normalement son masque et subit une prise de température par les agents de l'unité de thermo flash et de veille sanitaire, installés à l'entrée du bâtiment
- Les places disponibles dans ces espaces sont déterminées et limitées dans le strict respect de la mesure de distanciation physique.

Accès et fonctionnement du restaurant universitaire

- Tout étudiant, enseignant, personnel administratif ou d'appui ne peut accéder dans ces espaces que s'il s'est normalement lavé les mains au point de lavage installé à cet effet, ou bien s'est fait désinfecter les mains avec un gel hydro alcoolique, porte normalement son masque et subit une prise de température



par les agents de l'unité de thermo flash et de veille sanitaire, installés à l'entrée du bâtiment

- Les places disponibles dans le restaurant universitaire sont déterminées et limitées dans le strict respect de la mesure de distanciation physique. Un service de plats emportés sera également mis sur pied.

La désinfection systématique dans les campus de l'Université de Yaoundé II

- L'unité de désinfection assurera la grande désinfection des amphithéâtres, salles de cours, de TD, de TP, les bâtiments administratifs et les espaces ouverts de tous les campus de l'Université de Yaoundé II tous les jours à partir de 18h.
- Les amphithéâtres, salles de cours, de TD, de TP, désinfectés, seront fermés et interdits d'accès aux étudiants jusqu'à la réouverture le lendemain.
- Une désinfection légère après le passage d'un enseignement et d'un groupe d'étudiants sera assurée de façon systématique.

Sensibilisation et information de la communauté universitaire

- L'unité de sensibilisation et de communication assurera l'information et la sensibilisation des étudiants, des enseignants, du personnel administratif et/ou d'appui, des usagers selon les différents supports de communication.

Détection des cas suspect

- L'unité de thermo flash et de veille sanitaire signalera tout cas suspect ou présentant les symptômes. Des dispositions immédiates et urgentes devront être prises en lien avec le Centre Médico Social.

L'ensemble de ces mesures vise une reprise saine, sereine et fiable des activités académiques en présentiel dans tous les campus et la réalisation du pari de la « contamination zéro » à l'Université de Yaoundé II.

J'invite par conséquent les responsables et personnel administratifs, les enseignants, les usagers du service public académique et surtout nos étudiants au respect strict de ces modalités pratiques. L'engagement de tous et de chacun permettra, à l'Université, non seulement, de poursuivre ses missions d'enseignement, de recherche et d'appui au développement, mais aussi, de contribuer au combat national contre la COVID.19.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II

Copie : MINETAT/MINESUP (ATOR)



[Handwritten signature in blue ink]
[Handwritten signature in red ink: Adolphe Minkoa Etébe]